

PROCES VERBAL
Séance du 13/02/2018

L'an 2018, le 13 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MM : DUCHALAIS Alain à M. COUDERT Didier, LESCURE Pierre à M. RABIER Jean-Claude
Excusé(s) : M. GAUTHIER Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SCHMUNCK Elisabeth.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 12

Date de la convocation : 06/02/2018

Date d'affichage : 06/02/2018

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2018_02_01 - Demande de subvention Collectivités Territoriales " Remise en état du monument aux Morts"

Dans le cadre de l'aménagement paysager de la place du Souvenir sur laquelle est implanté le monument aux Morts de la commune, il est envisagé de restaurer celui-ci.

Les travaux portent sur le nettoyage du monument et la réfection des inscriptions.

Le conseil municipal, désireux d'effectuer ces travaux a demandé des devis à 2 entreprises :

L'entreprise Michel Canu estimation : 2 813.80 TTC

L'entreprise Bouvier - Goury estimation : 1 900 TTC

Après examen des propositions et compte tenu du budget de la commune qui ne compte que 1992 habitants.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Bouvier-Goury pour un montant de 1 900 € TTC.

S'engage à inscrire à son budget 2018 cette dépense.

Sollicite une subvention au taux maximum auprès du Souvenir Français et également une subvention au taux maximum auprès des services de l'ONACVG.

2018_02_02 - Demande de Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) Route de Seur

Monsieur le maire expose son projet concernant la route de Seur (aménagement d'un chemin piétonnier).

Les travaux sont estimés :

Montant des Travaux :	HT 73 000 €	TTC 87 600 €
Montant Maitrise d'ouvrage :	HT <u>7 300 €</u>	TTC <u>8 760 €</u>
Montant opération :	HT 80 300 €	TTC 96 300 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention concernant la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour financer une partie des travaux de la route de Seur, avec le plan de financement ci-dessus.

- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2018 les dépenses afférentes à ces travaux.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

2018_02_02A - Demande de subvention au titre des amendes de police "route de Seur"

Monsieur le maire expose son projet concernant la route de Seur (aménagement de sécurité).

Les travaux sont estimés :

Montant des Travaux :	HT 73 000 €	TTC 87 600 €
Montant Maitrise d'ouvrage :	HT <u>7 300 €</u>	TTC <u>8 760 €</u>
Montant opération :	HT 80 300 €	TTC 96 300 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité. Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité route de Seur avec le plan de financement ci-dessus.

- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2018 les dépenses afférentes à ces travaux.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité auprès de Conseil Départemental.

2018_02_03 - Désignation des délégués au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

Monsieur le maire informe que suite à la modification des statuts du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, il faut désigner deux délégués pour représenter la commune.

Il est proposé aux voix du conseil municipal la candidature de :

1 Titulaire : Mr RABIER Jean Claude

1 Suppléant : Mr COUDERT Didier

Ont obtenu :

- Mr RABIER Jean Claude 15 voix
- Mr COUDERT Didier 15 voix

Mr RABIER Jean Claude est élu délégué titulaire; Mr COUDERT Didier est élu délégué suppléant au sein du conseil syndical du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

2018_02_04 - Désignation de la commune comme Maitre d'ouvrage concernant les travaux du Musée

Le Maire informe le conseil municipal des travaux prévus par l'association Terrouenne dans les locaux du Musée.

La commune étant propriétaire des locaux, le maire propose au conseil municipal d'être Maître d'ouvrage concernant les travaux. Les travaux seront donc payés par la commune. Une convention avec Terrouenne sera prévue pour définir les modalités.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux dans les locaux du Musée.

2018_02_05 - Convention entre la commune et l'association Terrouenne

Monsieur le maire présente un projet de convention entre la Mairie de Les Montils et l'association Terrouenne. Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'exécution et de remboursement des travaux effectués au Musée géré par l'association Terrouenne.

Après présentation du projet de convention, le maire demande l'avis du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de passer une convention avec l'association Terrouenne et la commune de les Montils fixant les modalités d'exécution des travaux et de remboursement.
- autorise le maire à signer la convention.

2018_02_06 - Remboursement à l'association Ensemble et Solidaire de les Montils

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de remboursement de l'association Ensemble et Solidaire. Après explication le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le remboursement de la somme de 300 €.

Décision:

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le remboursement de 300 € à l'association Ensemble et Solidaire de les Montils.

2018_02_07 - Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est dans le droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2018 : 516 027 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 129 006 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

21312 Bâtiments scolaires : 2479.20 €

Entreprise GIRAULT : 2 479.20 €

2188 Autres Immobilisations corporelles : 789.45 €

DARTY : 179.99 €

DARTY : 162.26 €

UGAP : 145.20 €

DECATHLON : 302

2181 : Installations générales, agencement : 455.44 €

Entreprise SES : 455.44 €

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 comme désigné ci-dessus.

2018_02_08 - Modification du périmètre de l'ARS

Monsieur le maire informe le conseil municipal des avancés sur le dossier FREE, il demande l'accord du conseil municipal pour demander auprès de l'ARS la modification du périmètre au niveau du château d'eau.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la modification du périmètre auprès de l'ARS et donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

2018_02_09 - Désignation de l'assistant maîtrise d'ouvrage "place de l'Eglise"

Monsieur le maire d'écrit le projet de la place de l'Eglise et la proposition de l'entreprise Tendrevert qui propose ses services pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place de l'Eglise. L'estimation de cette proposition se décompose de la manière suivante:

Phase 1: état des lieux et détermination des enjeux: 2 320.00€ HT

Phase 2: programmation d'aménagement: 2 900.00€ HT

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour signer cette proposition.

Décision:

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter cette proposition d'un montant de 5 220.00€ HT de la société Tendrevert et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2018_02_10 - Projet 12 logements "Immobilier Centre Loire"

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur l'avancée du projet de construction de 12 logements au niveau du carrefour de la route de Blois et de la rue Des Vieux Montils.

Il propose au conseil municipal d'accorder la réalisation du projet par Immobilière Centre Loire et précise que la commune est propriétaire du foncier.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier le projet à la société Immobilière Centre Loire pour la construction de 12 logements dont la commune est propriétaire du terrain.

2018_02_11 - Remboursement agent

Le Maire informe le conseil municipal que Mme ALIBERT a fait un achat pour la commune pour la somme de 21.80€. Il demande l'accord au conseil municipal pour le remboursement de cet achat d'une valeur de 21.80 € à Mme ALIBERT.

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de rembourser la somme de 21.80 € au profit de Mme ALIBERT.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures.